

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50 du 12 septembre

Le 50^e conseil municipal s'est déroulé ce 12 septembre sous la présidence du maire Jean-Louis VIGNON, avec à l'ordre du jour une présentation du document d'urbanisme par Elsa KHAMIS, des délibérations sur des exploitations agricoles, les travaux de voirie...

Messieurs LE MENS et LE BRAS, excusés, ont donné respectivement pouvoir à Messieurs VIGNON et POUPON.

I Document d'urbanisme

Mlle Elsa KHAMIS, étudiante en Master II de Géoarchitecture à l'UBO, a fait son stage de 6 mois à la mairie avec pour objectif de remettre à jour le document d'urbanisme et de préparer une révision prochaine du PLU. Elle présente au conseil son travail, expliquant les aspects à mettre en conformité avec la Loi, le SCOT du pays de Brest et le futur Plan local de l'habitat (PLH) de la Communauté de communes.

Elle propose ainsi des pistes aux élus pour leurs décisions futures.

Par exemple, l'urbanisation actuellement figée dans les hameaux de Trévarn et Camblan pourrait être autorisée dans la limite d'un zonage englobant les habitations actuelles. Une réflexion sera aussi à mener sur la possibilité de faire passer des terrains de 2AU (à urbaniser dans le long terme) à 1AU (à urbaniser), ainsi que certaines simplifications du règlement actuel (exemple : les clôtures, clostras...). Sébastien GALLET, conseiller délégué à

l'urbanisme prévoit un calendrier de réunions de travail et publiques pour finaliser la révision du PLU.

Le travail n'étant pas achevé, le maire propose de faire un contrat de travail pour une durée déterminée à Elsa KHAMIS. Le conseil approuve.

II Exploitations agricoles

Le conseil se prononce favorablement sur la restructuration des sites d'élevage de porcs de l'EARL LE BOURG de Camblan et de l'EARL BONNIOU à Tréflévénéz (12 pour, 2 abstentions).

L'exploitation de Saint-Urbain a déposé un dossier de restructuration de 2 sites en vue de regrouper les reproducteurs sur le site de Camblan dans le cadre de la mise aux normes bien-être « truies gestantes » avec mise à jour du plan d'épandage de l'élevage porcin.

La commission agricole et les services de l'État s'étaient prononcés favorablement.

III Voirie

Le conseil approuve le choix de la société Eurovia pour l'aménagement des abords et de la voirie de la RD47 entre l'entrée du bourg et le parking du terrain de foot pour un montant de 108 696,55 € HT.

En plus de ces travaux, le département prendra à sa charge la réfection de la voirie soit 26 508 € HT.

La partie « espaces verts » de cet aménagement piétonnier en marge de la RD47 sera confiée à la société Jo Simon pour un montant de 13 099 € HT (voir détails en page 4).

IV Conventions.

Le conseil approuve la convention avec la CCPLD pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet Bibliothèque-Garderie-Cantine pour un montant de 1 615 € HT. L'assistant a écrit son rapport compilant les demandes des divers groupes de travail et une étude de faisabilité sera désormais lancée, à laquelle des architectes pourront répondre, et qui permettra au conseil d'évaluer les coûts, l'impact et la faisabilité du projet.

Le conseil approuve aussi la convention d'utilisation de la salle de judo de Coat Mez et la clef de répartition financière annuelle entre chaque commune.

V En bref

- rentrée scolaire : Elle s'est bien déroulée, avec la même équipe enseignante pour 200 élèves (voir page 8).

- cantine : le nouveau pointage à la cantine fonctionne bien, permettant au Sivuric de prévoir sa production et ainsi de réduire le gaspillage.

- Kanndi : le conseil approuve le choix de l'entreprise LEOPOLD pour une part communale ramenée à 5 010 € HT.

*Tous les conseils municipaux se déroulent en public.
Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site Internet de la commune.*

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun



ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 9 juillet est née à Landerneau, **Enora LEON**, domiciliée 95 rue des prairies.

Voici **Eolie GEULIN LOEVENBRUCK**, née à Brest le 29 juillet domiciliée 15 allée de Balanec.



Le 31 juillet est née à Brest, **Anaïs MARREC**, domiciliée 14 D allée de Pen ar Valy.

Le 20 août est née à Landerneau, **Mahie CAMUS**, domiciliée 6 Ty Rhu.

Le 22 août est né à Landerneau, **Enzo MORIN**, domicilié 2 Ty Rhu.

Mariages

Laëtitia LE GOFF et Marc COULOIGNER, le 7 septembre.



CHÈQUE SPORT

La Région Bretagne renouvelle l'opération Chèque Sport pour la saison 2013-2014.

Opération qui encourage la pratique sportive auprès des jeunes de 16 à 19 ans.

Ce dispositif permet à tous les jeunes de cet âge de bénéficier de l'aide de 15 € offerte par la Région Bretagne, pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne.

Pour la saison 2013/2014, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront retirer jusqu'au 30 avril 2014, leur chèque sur le site ci-dessous, et le faire valoir auprès des 2500 clubs partenaires.

<http://jeunes.bretagne.fr>



PETITES ANNONCES

Annie LE MOAN, **nourrice agréée**, aura une place disponible à partir de janvier 2014. Contact au 02 98 25 07 53.

Recherche enfants à garder après l'école, possibilité d'aide aux devoirs. Possibilité d'heures de ménage ou repassage en dehors de la garde d'enfants. Expérience depuis 3 ans avec la garde d'enfants ainsi que divers stages en école maternelle. Contact 06 43 48 92 14.

Jeune femme sérieuse cherche heures de ménage et de repassage sur Saint-Urbain. Contact 02 98 25 06 71 ou 07 81 23 59 16.

Cours de piano à domicile par professeur diplômé, membre de la SACEM. Se faire plaisir tout en progressant. 16 € la séance. CESU accepté. Contact par tel. souhaité au 06 43 30 54 44 Marc DANIEL.

Perdu : une trottinette noire et orange près de l'aire de jeu ; 2 cannes à pêche ; un chat gris à poil long.

Objet trouvé : veste de sport enfant.

Communiqués de la Mairie

LES LUNDIS DE LA SANTÉ

Conférence de 18h30 à 20h - Amphis 500 et 600
Fac de droit d'économie et de gestion

Lundi 30 septembre

J'ai mal, tu as mal, il a mal

Différentes approches de la douleur

Lundi 14 octobre

L'alcool une drogue comme une autre ?

Renseignements : 02 98 00 84 80

<http://www.club-brest.fr/medecine>

<http://www.forumsantebrest.net>

NUMÉROS UTILES

- Police 17
- Pompiers 18
- Samu 15 ou 112
- Pharmacie de garde .. 32 37
- Médecin..... 02 98 25 02 37
- Kiné..... 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier..... 02 98 25 07 21

- Pôle social 02 98 25 84 23
(SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale ... 02 98 85 95 57
(Mme KERMOAL)
- RPAM..... 02 98 25 87 26
- Taxi 06 99 44 56 66



ARRÊTÉ SUR LE BRUIT

Un arrêté préfectoral fixe les heures au cours desquelles les engins bruyants peuvent être utilisés :

De 8h30 à 19h tous les jours ouvrables

De 9h à 19h le samedi

De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés. Tout contrevenant peut être verbalisé.

HORAIRES MAIRIE :

Lundi : 8h45-12h15 / 13h30-17h30

Mardi : 8h45-12h15 / 13h30-18h30

Jeudi : 8h45-12h15 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h45-12h15 / 13h30-17h30

Samedi : 8h45-12h15

CALENDRIER DE COLLECTE

Déchets ménagers

Recyclables

Mercredi 25 sept

Mercredi 18 sept

Mercredi 9 oct

Mercredi 2 oct

Mercredi 23 oct

Mercredi 16 oct

Mercredi 6 nov

Mercredi 30 oct



ZOOM SUR...

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Plusieurs habitants de notre commune se sont gaussés des facéties de notre éclairage public cet été. Les réverbères s'allumaient pendant quelques minutes pour s'éteindre ensuite. Contrairement à ce que certains ont pu penser, ce phénomène n'est pas dû aux caprices d'élus ou d'employés communaux mais au fonctionnement des automatismes de commande de cet éclairage.

Le matin, une heure de début d'allumage est programmée pour l'année et l'éclairage est coupé « dès qu'il fait jour ». De même, le soir, les lampes s'allument « dès qu'il fait nuit » et elles s'éteignent à l'heure programmée.

Pour tout le bourg, la commande est faite par une horloge astronomique qui contient les éphémérides (heures légales de lever et coucher du soleil) et dont l'horloge est synchronisée sur l'heure distribuée par France Inter sur tout le territoire. L'arrêt de l'éclairage au bourg est programmé à 22h30. Le 24 juin dernier, le soleil s'est couché à 22h21 (c'est le jour où il s'est couché le plus tard). L'éclairage public du soir a donc duré 9 minutes ce jour là ! Pour le matin, c'est le même phénomène qui se produit : le soleil s'est levé à 6h18 et comme l'extinction est programmée à 6h30, les rues ont été éclairées pendant 12 minutes.

En dehors du bourg, l'extinction du matin et l'allumage du soir sont commandés par un autre dispositif : une horloge électromécanique mesure le temps et une cellule photo électrique évalue la lumière ambiante. Le matin quand la lumière ambiante est jugée suffisante (c'est à dire qu'il fait jour), la cellule éteint l'éclairage public de son secteur. Pour le soir, la cellule déclenche l'allumage des réverbères quand la lumière est insuffisante (il fait nuit). L'allumage du matin et l'extinction du soir sont programmés, comme pour le dispositif du bourg.

Comme chaque cellule ne voit pas exactement la même luminosité (qui dépend de son orientation et de ce qui l'entoure), l'éclairage des différentes parties de la commune n'est pas simultané. Cela n'est pas perceptible au niveau des lotissements mais se verrait dans le bourg. C'est pourquoi toutes les commandes du bourg sont pilotées par des horloges astronomiques qui permettent de synchroniser l'éclairage.

Pour le bourg, l'allumage du matin est programmé à 6h30 et l'extinction à 22h30 le soir.

Pour les zones hors du bourg, l'allumage du matin est programmé à 6h30 et l'extinction à 21h30 le soir.

Vous pouvez voir les heures de lever et coucher du soleil (et de la lune) sur le site Internet de notre commune.

RECENSEMENT

Tout Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Plus de 25% des jeunes garçons et filles n'effectuent pas cette démarche dans les délais légaux.

Ce retard les place dans des situations d'urgence administrative au moment de passer un examen comme celui de la conduite automobile ou un concours soumis à l'agrément de l'autorité publique.



Communiqués de la Mairie

RÉUNION PUBLIQUE

Le maire et les élus sont allés à la rencontre des habitants situés autour de la zone de protection du captage pour rappeler les précautions à prendre quand on habite dans ce secteur. Depuis avril 2013, une légère pollution au 2,6 dichlorobenzamide a été détectée dans l'eau de la source (voir bulletin de juin 2013), et cette pollution pourrait être d'origine accidentelle, due à un traitement d'allées ou de jardins à un principe actif d'herbicide aujourd'hui interdit : le dichlobénil. Tous les participants ont été conscients de l'importance de leurs gestes pour l'entretien des jardins, et de l'intérêt de préserver une eau saine et exempte de polluants à la source.



LOI WARSMANN

Certains d'entre vous ont reçu un courrier de Véolia sous le nom de « Générale des eaux services » pour vous vendre une assurance contre les fuites d'eau après le compteur en profitant d'une nouvelle loi (dite « loi Warsmann »).

Cette loi indique que, sous certaines conditions, le service de distribution de l'eau peut limiter la facture au double de la consommation moyenne avant la fuite. La principale condition est d'effectuer les réparations par un professionnel dans un délai d'un mois après détection de la fuite.

L'assurance ne prend en charge que la réparation de la fuite (sauf éléments exclus) et en aucun cas le surcoût de la facture d'eau. La liste des éléments exclus est si impressionnante que l'on se demande ce qui est couvert par le contrat. En fait tous les cas où la limitation de la facture n'est pas couverte par la loi sont exclus du contrat proposé.

Pour un tarif de près de 108 € annuels (sauf la 1^{ère} année), le prix du service rendu paraît exorbitant... mais chacun est libre de souscrire !



TRAVAUX DE VOIRIE

TRAVAUX ROUTE DU STUM

Certains d'entre vous ont pu voir que des travaux route du Stum ont débuté depuis le 29 août, entraînant des perturbations de la circulation. Ces travaux s'étendent de l'entrée du bourg jusqu'au parking du terrain de foot.

Ils consistent à réaménager toute cette zone et vont se dérouler en 3 phases. La première, qui vient de commencer, consiste à enfouir les réseaux : la forêt de fils électriques et téléphoniques suspendue aux poteaux va passer en souterrain. L'éclairage public est complètement revu également. Les candélabres seront tous placés du côté gauche de la route en remontant vers le Stum (côté résidence rurale) pour faire une continuité avec les éclairages existants le long de l'aire de jeu. La durée de cette phase est prévue jusqu'à la fin du mois.

Dans la deuxième phase, débutant entre fin octobre et mi novembre, les bas côtés vont être aménagés : un chemin piéton séparé de la chaussée par une haie et une bande enherbée côté résidence rurale va prolonger le chemin de l'aire de jeux actuelle. De l'autre côté de la voie, une bande enherbée recouvrira le réseau d'eaux pluviales jusqu'aux propriétés adjacentes. Du côté voie piétonne, des bordures délimiteront la chaussée ainsi que les places de stationnement.

Enfin, lors de la 3^e phase, l'enrobé sera refait avec des passages piétons et un plateau surélevé au niveau de l'entrée de la résidence rurale pour réduire la vitesse des véhicules. Cette phase sera probablement terminée au plus tard en avril prochain car il faut attendre des conditions météorologiques favorables.

Un plan détaillé du projet est consultable à la mairie.

TRAVAUX ALLÉE DE PEN AR VALY

Début des travaux d'enrobés le 23 septembre. Nous avons conscience des désagréments que ces travaux sont susceptibles d'occasionner. C'est pourquoi, par avance, nous vous remercions de votre compréhension et du bon accueil que vous réserverez aux ouvriers présents sur le chantier.



FÊTE DE QUARTIER

Samedi, les voisins du quartier de Balanec se sont réunis, comme l'an passé, pour un repas en commun. Le repas de midi, sous le soleil et la bonne humeur, s'est prolongé par une partie de pétanque suivie d'un nouveau repas en commun en soirée. Enchantés de cette journée, les participants se sont quittés en se projetant déjà pour l'année prochaine pour une réédition de cette sympathique manifestation permettant à des voisins qui se croisent tous les jours de pouvoir enfin se rapprocher et mieux se connaître.



Infos Pratiques

LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux arrivants à Saint-Urbain ou les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 28 février 2014 et qui n'ont pas déjà été inscrits d'office peuvent s'inscrire sur la liste électorale



jusqu'au 31 décembre prochain. En cas de doute sur votre inscription, vous pouvez vous renseigner à la mairie.

Les documents nécessaires sont une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité ou de téléphone fixe ou inscription au rôle des contributions).

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux résidents de la commune ont été conviés à une rencontre amicale à la salle Ti An Holl où il leur a été présenté les infrastructures et le fonctionnement de la commune. Un pot de l'amitié a été offert, avant la visite du forum des associations.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Pour ce 5^e forum, les bénévoles des associations de la commune ont répondu une nouvelle fois présent pour accueillir et renseigner des visiteurs de plus en plus nombreux. Ce forum est l'occasion pour les associations de se retrouver et marquer ainsi la rentrée associative dans la bonne humeur.

Nous avons la chance à Saint-Urbain d'avoir une vie associative riche et dynamique ; chaque habitant peut y trouver son bonheur. Un grand merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps, gracieusement pour faire vivre notre commune et préserver ce lien social précieux dans une commune rurale.

ANIMAUX - SANITAIRE

Capture d'animaux : La société Chenil Service fera une journée de capture d'animaux errants dans la commune la semaine du 21 au 27 octobre.

Il est rappelé que les animaux ne doivent pas errer sur les voies publiques pour raison de sécurité.

Le prochain bulletin paraîtra en novembre, veuillez déposer vos annonces à la mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par courriel) pour le 14 octobre dernier délai. Merci.



COMITE ANIMATION

Lettre de la nouvelle présidente

Après 7 ans de bons et loyaux services, Maurice THOMAS a souhaité passer le relais. J'ai donc été élue à la Présidence au comité en mai 2013. C'est avec enthousiasme que j'ai accepté d'occuper cette fonction. Arrivée à Saint-Urbain il y a seulement 4 ans, j'ai souhaité m'investir dans une association au sein de la commune. J'ai choisi le comité d'animation et j'ai été accueillie avec beaucoup de convivialité. J'ai pu également découvrir le sérieux et l'investissement d'une équipe.

La convivialité, l'entraide, la solidarité sont des valeurs importantes et j'ai l'audace d'y croire encore. Je crois que le rire est un formidable facteur d'intégration sociale, et qu'il appartient à chacun de nous d'apporter sa pièce à la vie d'un village, pour que celui-ci ne se transforme pas en cité dortoir, pour que le net ne prenne plus la place de rencontres réelles et chaleureuses.

Vivre dans une petite commune est pour moi une chance, une chance d'établir des liens d'amitié, de proximité et de pouvoir proposer des rencontres autour d'évènements festifs divers, qui permettent de se connaître, d'échanger, de rire ensemble.

J'aurai à cœur, avec l'aide de toute l'équipe, de tenter de proposer des animations diverses et nous espérons vous y rencontrer, anciens et nouveaux Saint-Urbannais !

Le comité d'animation est une équipe ouverte et tous ceux qui désireraient nous y rejoindre seront les bienvenus !

L'adhésion est gratuite, chacun donne simplement de son temps, en fonction de ses possibilités...

Je vous dis donc à très bientôt lors de nos animations. Bien sincèrement

Mme DAYOU Irène,

Présidente du Comité d'Animation

Le programme vous sera communiqué par le biais du bulletin municipal et par affichage de nos animations 2013-2014.

Par ailleurs, le comité souhaite à nouveau s'associer à la mairie pour la réalisation du char pour le carnaval de la Lune étoilée à Landerneau en avril 2014.

Cette manifestation festive est communale et contribue à véhiculer l'esprit d'un village et de ses habitants... Nous recherchons donc des bénévoles pour la construction du nouveau char car le comité ne peut mener à bien cet ouvrage qu'avec l'aide de tous.

Enfin nous n'avons pas eu la possibilité d'obtenir un local pour la construction du char cette année. Nous faisons donc appel à la solidarité, car sans local suffisamment grand, nous ne pourrions pas construire notre char. Je vous remercie par avance de votre aide. Pour les inscriptions pour le char ou le local, merci de vous adresser à la maire.



FLEUR DU MÉKONG

Comme chaque année, l'Association **Fleur du Mékong** propose son repas annuel le dimanche 27 septembre à midi. Possibilité de manger sur place à la salle Ty Kreis-ker ou acheter un repas à emporter.

Le bénéfice des ventes servira à financer des projets éducatifs aux filleuls vietnamiens de l'association.

Pour plus de renseignements : K. Kerzaon 02 98 25 03 85

courriel : fleurdumekong@wanadoo.fr

ou prochainement sur www.saint-urbain.com.

Calendrier des assos

| | |
|-------|---|
| 21/09 | Trail de la Mignonne - Naturvan |
| 28/09 | Collecte des journaux - Animation École |
| 4/10 | Vente de pizzas - CMJ |
| 13/10 | Fête des potirons - Solidarité enfants du monde |
| 19/10 | Zumba - Animation École |
| 26/10 | La culture des champignons - Café Jardin |
| 27/10 | Repas - Fleur du Mékong |
| 23/11 | Zumba - Animation École |
| 30/11 | Bourse aux plantes - Café Jardin |
| 14/12 | Zumba - Animation École |
| 14/12 | Confections des couronnes de Noël - Café Jardin |
| 19/12 | AG - Tous ensemble |
| 21/12 | Fête de la Saint-Urbain |

Ce calendrier n'est pas exhaustif.

Journées du patrimoine

La veille du lancement des journées du patrimoine, les membres de l'association **Les Amis de Trévarn et du Patrimoine**, monsieur Jean L'Aminot, curé de la paroisse, les élus et la population se sont retrouvés à la chapelle de Trévarn.

Ce fût l'occasion de découvrir les travaux d'électrification finis à l'automne 2012 qui mettent en valeur le monument patrimonial communal. Jean-Luc RICHARD, président de l'association, a présenté les travaux de sauvegarde de la chapelle, entamés en 1992, allant du drainage du terrain, les sauvegardes du clocher et du calvaire au remplacement de la charpente en passant par la confection de nouveaux vitraux. Au delà de la collaboration entre association, commune et service de l'État, cette sauvegarde est une véritable aventure humaine où des hommes et des femmes de la commune ont œuvré bénévolement pour sauvegarder ce site menacé de disparition, devenant même concepteurs et poseurs de vitraux.

Près de 100 visiteurs sont venus découvrir la chapelle durant ces journées du patrimoine qui avaient pour thème cette année « 100 ans de protection ».



ESM

Organise son traditionnel repas « Couscous »

**Le samedi 28 Septembre
à partir de 20h00
à la salle Kerlévénez d'Irvillac**



Possibilité de parts à emporter à partir de 19h00.

Adulte 11 €

jambon frites 6 €

part à emporter 8 €

Jambon frites gratuit pour les jeunes joueurs de l'école de football jusqu'aux U15

Réservations : Monique Jézéquel 06 98 48 49 39

Olivier Moal 06 60 70 46 47



NATURVAN

Pour la saison 2013 – 2014, l'association Naturvan vous propose différentes activités autour du sport :

- **Course à pied**, sur routes et chemins, à partir de 16 ans et plus. Les rendez-vous se font sur le parking, près des terrains de foot, les mercredis à 18h et les dimanches à 9h30 + nouvel horaire, en plus, à 10h30. Pour tous niveaux. Nous adaptons la durée et les distances en fonction de chacun.



- **VTT et VTT jeunes**, à partir de 11 ans. Les rendez-vous se font également sur le parking, près des terrains de foot, les dimanches à 9h30.

Pour tous niveaux. Nous adaptons aussi la durée et les distances en fonction de chacun.

- **Les Touch'Atout**, pour les enfants de 6 à 10 ans. (hors vacances scolaires), pour diverses activités sportives.



- **Marche**, pour tous, entre 8 et 12 km.

Tout au long de l'année, nous vous proposons de se retrouver lors :

- d'entraînements ;

- de manifestations sportives à Saint-Urbain comme l'organisation du trail de la Mignonne ou extérieur, suivant les désirs de chacun. Foulées, trail, randonnées VTT, 24 heures de Guilers en VTT (2^e participation).

L'adhésion, sauf modification d'ici la prochaine assemblée générale, est de 15 €.

Contact : Gwenaël COSTIOU au 06 64 80 59 73

ou gwenael.costiou@neuf.fr ou consulter le site Internet :

<http://www.naturvan.sitew.com>

TRAIL DE LA MIGNONNE, samedi 21 septembre.

Inscription possible sur place ou sur yanoo.net.

Et pour que tout se déroule dans de bonnes conditions nous sommes également à la recherche de bénévoles et seront ravis de vous compter parmi nous pour le buffet de fin de journée.

Venez nombreux encourager les coureurs !

Catéchèse

L'ensemble paroissial de l'Abbaye regroupe les paroisses de Daoulas, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas et Saint-Urbain.

Il propose aux enfants, dès le CE1 un parcours de catéchèse familial, puis dès le CE2 une découverte plus approfondie par des rencontres mensuelles le dimanche matin, de 9h45 à 12h.

Le caté reprend le dimanche 29 septembre.

Une réunion d'information est fixée au vendredi 20 septembre à 20h30, au presbytère de Daoulas, 24 rue de l'Église.

Les inscriptions se font auprès de Rolande Guyader au 02 98 20 61 14.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez aussi contacter la permanence au 02 98 25 80 47 ou vous rendre au presbytère de Daoulas tous les matins de 9h30 à 11h30, excepté le dimanche.

Tennis de table

L'association regroupe la commune de Saint-Urbain et du Tréhou et se compose de 12 licenciés dont une féminine.

Le club est engagé en championnat UFOLEP ; les rencontres se déroulent par équipes de 3 le vendredi soir.

Il est également possible de participer au championnat individuel qui se déroule tel un challenge, sur 5 ou 6 rencontres à Daoulas au collège de Coat Mez.

Les entraînements ont lieu à partir de 20h le lundi au Tréhou et le mercredi à Saint-Urbain.

Le club est ouvert à tous les niveaux, les débutants sont les bienvenus. N'hésitez pas à passer à la salle !

Contact : Claude Mazeas 02 98 25 03 31 (nouveau Président)





FÊTE DES POTIRONS

Dimanche 13 octobre 2013 - Salle polyvalente de Dirinon

Depuis plusieurs mois, le comité de Daoulas du Secours Populaire Français, celui de Sizun, Solidarité Enfants du Monde et plein de bénévoles ont, une fois encore, relevé leurs manches pour semer, sarcler, bichonner les potirons et autres cucurbitacées qui feront bientôt le bonheur de vos yeux et la joie de vos papilles !



Nos associations travaillent en partenariat avec la mairie de Dirinon pour l'organisation de cette fête.

Et ce 13 octobre, ce sera la 20^e édition !

Chacun de vous est cordialement invité à venir fêter nos 20 ans...

Nous vous espérons nombreux à découvrir et acquérir nos cucurbitacées (courges, potirons, pâtissons, coloquintes de toutes variétés...) mises en valeur par des arrangements décoratifs.

Il y en aura pour tout le monde : les enfants trouveront de quoi se divertir, les amateurs de culture bretonne apprécieront les musiques et chants traditionnels et pourront même danser, chacun pourra savourer les mets qui seront concoctés par des passionnés et échanger leurs recettes favorites...

Les bénéfices de cette journée seront équitablement partagés entre le Secours Populaire Français pour les familles en difficulté des cantons de Daoulas et Sizun, et Solidarité Enfants du Monde pour les enfants au-delà de nos frontières.



L'HOPITAL-CAMFROUT

LA CHORALE KAN AR VAG

reprend ses répétitions salle HOUAT au pôle associatif municipal.

Si vous chantez, si vous aimez vous exprimer oralement vous pouvez vous joindre à nous. Il n'y a pas d'exigences particulières au niveau musical, simplement l'envie de se faire plaisir en chantant.

Vous avez, si vous le souhaitez, la possibilité de faire deux séances d'essai avec nous en sachant que le premier jet n'est pas toujours convaincant à 100 %.

Contact : 02 98 20 10 94

L'AMICALE LAÏQUE

reprend ses activités sportives en septembre :

- Tennis de table : les mercredis à 17h30 et vendredis à 20h à la salle omnisports (02 98 20 07 43)
- Badminton : les jeudis à 20h00 à la salle (06 81 94 13 15)
- Basket-ball : les mardis à 20h00 à la salle (09 60 08 88 94)
- Handball (enfants) : les mardis à 17h à la salle (02 98 20 05 51)
- Course à pied : rendez vous tous les samedis à 9h, place de la poste (09 60 08 88 94)
- VTT : rendez vous tous les dimanches à 9h, place de la poste (06 63 74 81 00)

Ces sections sont toutes mixtes et acceptent les débutants ; des groupes de niveaux sont mis en place selon les sections. Venez nombreux compléter leurs effectifs. Christelle Morvan 09 60 08 88 94

Secours Populaire

Le Comité du Secours Populaire Français du Canton de DAOULAS fait sa rentrée :

Vestiaire : ouvert à tout public, tous les mardis de 9h 30 à 11h30, et les mercredis de 13h30 à 16h, pour le dépôt des vêtements et articles en bon état sauf mobilier, et l'achat à des sommes modiques de ces divers objets.

Alimentaire : ouvert de 13h 30 à 16h aux bénéficiaires le mercredi. L'accès au vestiaire est gratuit pour les personnes aidées.

Braderie : Le vestiaire en organise tous les 2^e samedis du mois la prochaine aura lieu le samedi 14 septembre au local.

Loto : dimanche 15 septembre à 13h30 à Loperhet (salle le Trimaran près du rond point échangeur du Coadic)

Nos coordonnées : 3 Bis, Route de la Gare 29460 Daoulas, tél : 02 98 25 92 20

www.spf-daoulas.over-blog.com

Asambles

Nouvelles activités

Logodenn : Atelier informatique (2 niveaux) ; 50 € .

Réunion d'information le lundi 7 octobre, à 14h, salle du Moulin du pont, à Daoulas.

Renseignements et inscriptions :
Bernard Lhénoret (02 98 20 64 30)
René Peillet (02 98 20 64 21)

Couleurs sur le quai : peinture au couteau lundi de 14h à 17 h , salle Keromnès à Daoulas.

Contact : Marijo Bretel (02 98 20 64 30)

Reprise des autres activités

- Atelier photo
- Graines de Mots
- Atelier peinture

Assemblée générale samedi 12 octobre à 10h30, salle des Anciens à Logonna

Cours d'Espagnol

L'association LCE de landerneau (langue et culture Espagnoles)

Propose : initiation, perfectionnement, discussion étude de la culture hispanophone au travers d'études de textes.

Contact 02 98 20 50 24

[Courriel l.c.espagnoles@gmail.com](mailto:Courriel.l.c.espagnoles@gmail.com)

LES MENUS À L'ÉCOLE

| MENUS | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|------------------------------|--|---|--|---|
| Du 16 au 20 septembre | Salade de pomelos Omelette au thon 4 céréales bio Fromage : Tomme noire Banane bio | Salade arlequin Sauté de veau Pommes de terre grenaille Yaourt bio sucré | Melon d'eau Carbonade flammande Pommes de terre vapeur bio Glace bio | Salade verte aux lardons Blanquette de poisson frais Courgettes / Carottes bio Fromage : Edam Nashi |
| Du 23 au 27 septembre | Salade de tomates Gratin de pâtes bio au jambon Yaourt sucre de canne Biscuit | Salade de maïs thon Poulet au pot Légumes bio Fromage : Leedamer Poire Pain bio | Betteraves crues râpées bio Emincé de bœuf au paprika Haricots blancs cuisinés Crème catalane | Taboulé à la menthe Poisson frais sauce crème Carottes à la crème bio Fromage : Kiri Ananas frais |

RENTRÉE SCOLAIRE



Les professeurs des écoles

(de gauche à droite)

Daniel GOURMELON

(Directeur)

Céline BEAUGENDRE

Gaëlle GOURVÈS

Martine LE MARTELOT

Adeline POULMARCH

Sylvie BOUÉ

Yann SIMON

Véronique BERNIER

Absents sur la photo :

Josiane ESCHYLLE, Chantal

RAMAGE et Carole LE BRAS

CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014

Toussaint : du vendredi 18 octobre (après la classe)
au lundi 4 novembre (au matin)

Noël : du vendredi 20 décembre (après la classe)
au lundi 6 janvier (au matin)

Hiver : du vendredi 29 février (après la classe)
au lundi 17 mars (au matin)

Printemps : du vendredi 25 avril (après la classe)
au lundi 12 mai (au matin)

Été : le vendredi 4 juillet (après la classe).

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture : 7h30-8h50 et 16h30-18h45

Tarifs 2013 : 2,14 € l'heure ; 1,07 € la demi-heure.
Pour le 3^e enfant : 1,07 € l'heure.

Le goûter est à 0,58 €.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES

Primaire : 120 élèves

CM2 : 23 - Daniel GOURMELON *

CM1 : 24 - Sylvie BOUÉ

CE2 : 28 - Gaëlle GOURVÈS *

CE1 : 22 - Céline BEAUGENDRE

CP : 22 - Martine LE MARTELOT

Maternelle : 80 élèves

GS : 31 - Véronique BERNIER

MS : 24 - Yann SIMON

PS2/MS : 25 (19+6) - Adeline POULMARCH

TOTAL école 200 élèves

Aide à la vie scolaire :

* : décharge 1/4 temps : Carole LE BRAS

Aide aux devoirs

Appel aux bénévoles

Tout d'abord merci à tous les bénévoles qui depuis 6 ans aident les enfants de l'école à faire leurs devoirs, dans le cadre de la garderie périscolaire.

Vous aimez le contact avec les enfants.
Vous souhaitez transmettre des connaissances.

Pour agrandir cette équipe, et offrir plus de souplesse à l'organisation de l'aide aux devoirs, nous faisons appel aux personnes intéressées et disponibles le lundi ou le jeudi, de 17h à 18h.



Bien sûr, il n'y a pas d'obligation d'être assidu.

Même une présence occasionnelle, telle 2 fois par mois, grossirait le nombre des 10 encadrants.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Pascale CORRE, adjointe au maire responsable des affaires scolaires au 02 98 25 03 04.

Journée École (ES Mignonne)

L'ES Mignonne a organisé avant les vacances une journée de découverte du football sur le stade d'Irvillac pour les enfants du CP au CM2 des écoles d'Irvillac et de St Urbain ; des rencontres et des jeux ont été proposés, suivis d'une collation pour clôturer ce rassemblement.

240 enfants, 25 encadrants de l'ESM et 25 enseignants et encadrants des 2 écoles se sont mobilisés pour mener à bien cette manifestation conviviale. Les enseignants souhaitent remercier tout particulièrement Olivier et toute son équipe de bénévoles pour leur travail.



ESPACE JEUNES

UN BEL ÉTÉ BIEN MÉRITÉ !

Après avoir passé pratiquement 8 mois sous le mauvais temps, les jeunes de Saint-Urbain ont eu bien chaud cet été. Marseille, Trégunc, Strasbourg, séjour Surf,



dispositif Vac'Ados... Entre visites, détente, farniente, sports et activités ils ont pris du plaisir et ont pu recharger « leurs batteries » avant de reprendre le rythme scolaire.

Une année que le Secteur jeunesse de la MPT/CS commence déjà à mettre en place : Projet Européen (Suède), séjour ski accompagnement des projets jeunes, Vac'ados, Stages, forum jeunesse...

N'oubliez pas que l'Espace jeunes de Saint-Urbain est ouvert tous les vendredis soir de 20h à 22h et les samedis de 14h à 18h pour les 11-17 ans.

L'Espace Jeunes est un endroit d'échange, d'écoute et de détente où Julien (l'animateur référent) est présent pour toutes vos envies, demandes, questions et reste disponible pour accompagner vos projets.

Passerelle 9 - 12 ans

Programme d'octobre

Mercredi 2

Tournage d'un film d'horreur « Halloween »

Mercredi 9

Tournage d'un film d'horreur « Halloween »



Mercredi 16

Fabrication de bonbons terrifiants pour Halloween.

La passerelle c'est tous les mercredis (hors vacances scolaires) inscription et renseignements maison pour tous / MPT 02 98 21 53 94



Inscription classes bilingues

L'école maternelle publique de Daoulas compte deux classes bilingues inter-communales, dans lesquelles les enfants travaillent en français et en breton

Ces classes sont ouvertes aux enfants des communes de Daoulas, Logonna-Daoulas, l'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Saint-Eloy et Saint-Urbain, à partir de 2 ans, pour une rentrée en janvier au plus tard.

Les inscriptions y sont encore possibles pour l'année scolaire 2013-2014. Pour tout renseignement, contactez l'école au 02 98 25 86 87 ou l'association de parents d'élèves

Div Yezh : divyezbrodaoulaz@gmail.com
02 29 62 89 47.



ELAGAGE ERDF

L'électricité et les arbres ne font pas bon ménage lorsqu'ils sont trop près les uns des autres. Les branches peuvent toucher les fils nus des lignes électriques sous tension et provoquer des coupures de courant ou entraîner des accidents corporels graves. Pour éviter cela, une distance minimale de 3 mètres doit être respectée entre les branches et les fils électriques.

Il faut donc élaguer ces arbres, mais qui doit le faire ?

Dans le cas d'une ligne à haute tension, reconnaissable car elle comporte uniquement 3 fils nus souvent disposés horizontalement, c'est toujours ERDF qui a la charge de l'élagage.

Dans le cas de ligne à basse tension (elle comporte au moins 4 fils nus disposés verticalement), il faut distinguer deux situations.

La première concerne les arbres qui sont en limite de propriété et dont les branches surplombent le domaine public où passe la ligne électrique. Dans ce cas l'élagage est à la charge de l'occupant du terrain (propriétaire ou locataire). Il peut effectuer l'élagage lui-même ou le faire faire par une entreprise spécialisée.

Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €.

La seconde se présente lorsque le réseau électrique est dans la propriété : l'élagage est alors à la charge d'ERDF qui informe au préalable le propriétaire de l'intervention.

JE DÉCLARE MA RUCHE

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle permet cette localisation.

D'ailleurs, depuis 2010, la déclaration des ruchers est obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1^{ère} ruche.

Comment déclarer ses ruches ?

Chaque apiculteur doit la faire une seule fois entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure>. ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01.

Il est conseillé de la faire à l'automne, après la mise en hivernage : cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cependant, il ne faut pas attendre le dernier moment ; la déclaration risquerait de ne pas être prise en compte pour l'année en cours.

PEDIBUS

La ligne N° 1 du pedibus reprend du service. Si vous souhaitez y inscrire vos enfants ou vous inscrire en tant que bénévoles vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante pedibus.lannurvan@gmail.com ou contacter Gurvan MOIRE au 02 98 25 02 06.



Café Jardin

fait sa rentrée sur le thème des plantes médicinales.

Isabelle Chaliou et Loïc Le Polles nous ont accueillis sur leur exploitation de plantes aromatiques et médicinales bio de Kerlaoudet à Guiclan. Depuis cinq ans maintenant, ils produisent une cinquantaine de variétés et concoctent diverses tisanes. La visite permettra d'en apprendre plus sur les différentes vertus de ces plantes, leur culture, les procédés de séchage et de conditionnement

Nous étions 30 personnes à suivre ce premier thème de rentrée.

Isabelle nous a fait découvrir ses plantations de verveine, estragon, mauve, guimauve, aneth, coriandre, angélique, bleuet, calendula (souci), camomille, menthe, origan, bardane, thym, fenouil, sarriette, cassis, etc., les bienfaits des différentes plantes, la cueillette toute manuelle ainsi que les exigences de la culture bio.

Loïc pour sa part nous a détaillé son installation de séchage (de la récupération de la chaleur par un capteur solaire, du stockage de celle-ci sur des pierres, et de la circulation de l'air chauffé sur les claies disposées dans des box isolés, sur lesquelles sont entreposées les récoltes), ainsi que ses outils de travail pour le tri et la préparation des récoltes avant le séchage (séparation des éléments par ventilation sur un « tarare », coupes des végétaux en tiges ou en feuilles sur un « hache-lande », égrenage ou séparation feuilles/tiges sur des petites batteuses utilisées par le passé dans la zone légumière du Léon).

Ensuite nous avons pu déguster certains de leurs produits (tisanes, pistous, sirop).

C'était un thème de rentrée très intéressant, présenté par des gens passionnés par leur métier.



Le prochain thème concernera la culture de champignons chez Mr Gueguen à Lanouarneau le 26 octobre.